



SOCIÉTÉ DES **M**AGISTRATS,

FONCTIONNAIRES ET **E**MPLLOYÉS DE L'ÉTAT DE
NEUCHÂTEL

CASE POSTALE
3026

2001 NEUCHÂTEL

smf-ne.ch

**Procès-verbal n° 1/2022 de l'Assemblée générale
Extraordinaire par consultation en raison du Covid,
Délai de réponse fixé au 25 janvier 2022**

En raison du Covid et de l'urgence d'une décision, cette assemblée extraordinaire s'est déroulée par consultation.

La problématique a été formulée à nos membres de la manière suivante :

Assemblée générale extraordinaire par consultation.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En raison du Covid 19, en 2020 et en 2021 nous n'avons pas pu organiser notre habituelle assemblée générale annuelle.

Suite à la démission de notre caissier, M. Antonio La Sala, il se pose la problématique de son remplacement, notamment auprès des instituts bancaires.

En effet, les articles 13 et 15 de nos statuts disent :

Article 13

¹L'assemblée générale ordinaire élit chaque année un comité de douze* membres. Une représentation équitable, par département ou par district, est souhaitée.

²Elle désigne, parmi les élus, le président de la Société sur proposition du comité.

* modifié en assemblée générale le 25 avril 1997

Article 15

¹Le comité désigne son bureau parmi ses membres. Il nomme un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un assesseur. Le président est membre d'office du bureau.

Notre collègue M. Thierry Tièche, collaborateur au service des contributions, s'est proposé et assume déjà la fonction de trésorier. Toutefois, pour respecter les règles en vigueur et avoir la signature, l'assemblée générale doit d'abord l'élire comme membre du comité.

Cette nomination revêt une certaine urgence et nous ne pouvons pas attendre une Assemblée générale en présentiel pour une date inconnue.

Dès lors, nous vous prions de prendre connaissance de ce courrier et nous dire, par retour d'e-mail ou de courrier si vous êtes d'accord avec la nomination de M. Thierry Tièche comme membre du comité de la SMF.

Le délai de retour est fixé au 25 janvier 2022.

D'avance nous vous en remercions et vous adressons, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Réponse par e-mail smf@smf-ne.ch

Réponse par courrier postal SMF – Case postale 3026 – 2001 Neuchâtel

La plupart de nos membres ont répondu par e-mail (110), par courrier (11) et 3 par téléphone. Soit un total de 124 réponses.

C'est à l'unanimité que les 124 membres élisent M. Thierry Tièche comme membre du comité. Bien que cela ne leur était pas demandé, certains se sont aussi prononcés sur le souhait que M. Tièche assume la fonction de trésorier.

Dès lors, M. Thierry Tièche est nommé membre du comité et le comité le désigne comme trésorier, comme le prévoit l'article 15, al.1 de nos statuts.

Un grand merci à M. Tièche d'accepter cette charge.

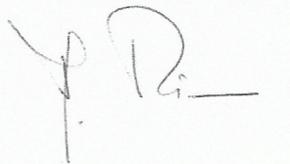
Neuchâtel, le 26 janvier 2022

Le président ad-intérim



Pierre De Marcellis

La secrétaire aux verbaux



Monique Riera